

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 juin 2021

Objet : Versement d'une indemnité télétravail aux agents de la mission Remplacement et adoption de l'avenant à la convention d'adhésion à la mission Remplacement fixant les modalités de son remboursement

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 15 juin deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX

Avait donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Mme Françoise KERN, Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Philippe LAURENT

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Lamy KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Versement d'une indemnité télétravail aux agents de la mission Remplacement et adoption de l'avenant à la convention d'adhésion à la mission Remplacement fixant les modalités de son remboursement

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 25, 2^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorisant les centres de gestion à recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 susvisée,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature tel que modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement,

Vu la délibération n° 2020-72 du 24 novembre 2020, fixant la participation financière des collectivités et établissements publics adhérents à la mission remplacement pour l'année 2021,

Vu le budget du Centre interdépartemental de gestion,

Considérant que certaines collectivités et établissements publics ayant conventionné se sont manifestés auprès du CIG afin de verser une indemnité de télétravail à certains agents de la mission remplacement mis à leur disposition,

Considérant que l'article 6 de la convention d'adhésion à la mission remplacement dispose que : "La participation aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une tarification correspondant au nombre de jours de travail effectif. Son montant est fixé annuellement par le conseil d'administration du CIG.",

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de remboursement de l'indemnité de télétravail versée par le CIG, à la demande expresse, de l'organisme d'accueil, aux agents de la mission remplacement,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE du versement d'une indemnité forfaitaire de télétravail, au titre des frais divers découlant de l'exercice du télétravail, à destination des agents de la mission Remplacement.

Article 2 : DIT que cette indemnité sera versée aux agents effectuant leur mission tout ou en partie en télétravail à la demande expresse des collectivités ayant conventionné et que son montant sera déterminé par ladite collectivité.

Article 3 : DIT que le montant de l'indemnité fera l'objet d'un remboursement, de la part de la collectivité, déterminé par avenant à la convention d'adhésion à la mission Remplacement.

2021.41

Article 4 : DECIDE d'adopter un avenant type (ci-annexé) à la convention type d'adhésion à la mission Remplacement.

Article 5 : DECIDE d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

Article 6 : DECIDE d'autoriser le Président à émettre des ordres de recette correspondants au montant des indemnités versées aux agents de la mission Remplacement.

Article 7 : DIT que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} juillet 2021.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

